



Commune de SUCHY

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2024-01

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Pillet Alain

Lieu-dit :

Adresse locale : Rt de Belmont N° : 2

Téléphone : Téléfax :

Parcelle n° : 67 N° ECA :

Surface parcelle : m² Note architectural NRA :

Coordonnées nationales, selon CNS : /

Zone selon plan général d'affectation : Village

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Nunari Georges

Adresse : Corcelles/Chavornay 4375 Em. Pontet

Description de l'ouvrage : Réfection des parois et planchers de l'annexe

Façades – matériaux : Béton cellulaire crepi 2 faces

Toiture – matériaux :

Coût estimatif des travaux : Frs 57'000.-

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Suchy Date : 15.11.23

Signature(s) : 

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: 542 Signature(s) : 

Parcelle n°: 72 Signature(s) : R. Hez

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 15.01.2024, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 16.01.2024 au 15.02.2024

La Municipalité



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

- Annexes : 2 x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
- 2 x plan de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension